

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires

Arrêté du 14 février 2024

fixant la composition du jury du concours externe sur épreuves pour le recrutement d'élèves administrateurs des affaires maritimes (article 4-1 et 4-2) ouvert au titre de l'année 2024

Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,

Vu le code de la défense (partie législative), notamment le livre Ier de la partie 4 ;

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2012-1546 du 28 décembre 2012 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs des affaires maritimes, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté interministériel du 29 janvier 2013 modifié, portant organisation des concours pour le recrutement d'élèves administrateurs des affaires maritimes ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours sur épreuves pour le recrutement d'élèves administrateurs des affaires maritimes ;

Sur proposition du directeur des ressources humaines,

Arrête

Article 1

Le jury du concours pour le recrutement externe d'élèves administrateurs des affaires maritimes au titre de l'article 4-1 et 4-2 du décret statutaire n° 2012-1546 du 28 décembre 2012 modifié est composé ainsi qu'il suit :

Président

- Monsieur SELLIER Guillaume, administrateur général hors classe des affaires maritimes, inspecteur général des affaires maritimes

Membres

- Madame BOUSSARD Sabine, professeur des universités de classe exceptionnelle, professeur agrégé des facultés de droit,
- Monsieur GIRAUD Paul, professeur des universités de 2^{ème} classe, professeur agrégé des facultés de droit,
- Monsieur PERRIER Edouard, administrateur en chef des affaires maritimes de 1^{ère} classe, directeur de l'école nationale de la sécurité et de l'administration de la mer (ENSAM),
- Madame PONDAVEN Claude, professeur des universités de 1^{ère} classe, professeur agrégé des universités

Article 2

Est adjoint au jury national en qualité de concepteur, de correcteur et d'examineur qualifié pour les épreuves à options :

- Monsieur LEBEL Jean-Marc, professeur des universités de 1^{ère} classe.

Article 3

Est adjointe au jury en qualité de conceptrice, de correctrice et d'examinatrice pour la langue anglaise :

- Madame FRADIN Patricia, professeur des universités de 2^{ème} classe, professeur agrégé des universités.

Article 4

Sont adjoints aux jurys pour les épreuves sportives, les examinateurs du ministère des armées dont les noms suivent :

- Monsieur BARON Maxence - second maître –marine nationale
- Monsieur BRUEY Stéphane – adjoint administratif des administrations de l'Etat – Civil de la défense ancrage marine nationale
- Monsieur COLIN Mickaël - second maître –marine nationale
- Monsieur LABROUSSE Sébastien - maître- marine nationale
- Monsieur SZYMONIK Thibaut - maître- marine nationale

Article 5

Le directeur des ressources humaines du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le, 14 février 2024

Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,
Pour le ministre et par délégation,

Signé

La cheffe de bureau des recrutements par concours
Nathalie LEYNAUD